

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 35 (1906)

Heft: 20

Artikel: L'éducation de la jeune fille pour la famille [suite et fin]

Autor: de Montenach

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1041106>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

10^o Les autorités administratives cantonales et communales ont le droit et le devoir d'exercer une haute surveillance sur les apprentissages ; dans ce but, elles favoriseront de tout leur pouvoir la formation des patronages d'apprentis ainsi que la surveillance de l'apprenti dans l'atelier et la fréquentation des examens de fin d'apprentissage.

11^o Vu les nombreuses difficultés que rencontrerait chez nous l'introduction des travaux manuels à l'école primaire, l'instituteur y suppléera dans la mesure du possible en donnant à son enseignement et au cours de perfectionnement surtout une tendance pratique et professionnelle de plus en plus marquée. En outre, à titre d'inspiration générale, il se rappellera l'une des conclusions de la commission des œuvres sociales, présidée par M. Python, en 1894 : « Diriger avec discernement ses protégés dans le choix de leurs apprentissages et les aider activement par conseils, appui et secours, à les réaliser dans les conditions de religion et de morale que l'Eglise autorise. »

L'éducation de la jeune fille pour la famille

RAPPORT PRÉSENTÉ AU CONGRÈS DE LIÈGE

par la baronne de Montenach

(Suite et fin.)

VŒUX :

Ce rapport, dans lequel il m'a été impossible de faire autre chose qu'énoncer un certain nombre de points, qui tous devraient être développés, gagnera à être précisé par quelques vœux qui dégageront complètement ma pensée et uniront davantage mon exposé à l'ensemble des travaux de ce congrès.

Afin que l'éducation de la jeune fille pour la famille soit de plus en plus rationnelle, normale et complète, nous demanderons :

1. Que la mère de famille, dès l'enfance, ne craigne pas d'orienter la petite fille vers les devoirs familiaux, et, sans cesser de la traiter en enfant, lui donne peu à peu conscience de son rôle d'auxiliaire et développe en elle le sentiment de l'utile. Qu'elle remplace par des conseils et des directions adaptés aux besoins familiaux,

ces généralités vagues et puériles, ces contes chimériques, par lesquels trop souvent, en croyant ouvrir une intelligence, on la fausse. Que la petite fille sache qu'elle ne sera pas toujours couvée sous l'aile maternelle, qu'elle prendra un jour son vol hors de son nid, et que des responsabilités pèsent sur elle. Beaucoup trop de mères, en vertu de cette idée que les soucis de l'existence viennent assez tôt, et qu'il faut éviter à l'enfant l'ombre même d'une peine, créent autour de lui, dès les premières années, une atmosphère factice qu'on maintient le plus longtemps possible. Lorsque le voile, enfin, se déchire, la vie apparaît comme une chose mauvaise, et le moment des premiers efforts conscients devient celui des premiers dégoûts.

Il faut faire voir la vie comme une chose bonne, non pas par l'absence de peines, mais par la possibilité de les surmonter, par l'accomplissement du devoir le plus simplement et le plus joyeusement accepté.

2. L'école à tous ses degrés préférera à l'empirisme pédagogique une instruction donnée bien moins en vertu d'un programme savant qu'en vertu des nécessités et des réalités. On cherchera à développer chez l'enfant le sens et le goût de la tradition. On lui apprendra à respecter et à aimer les métiers et professions de ses parents. Sans diminuer l'étendue de l'horizon qu'on ouvre à l'enfant, on lui enseignera à préférer le premier plan. On stimulera son amour pour le lieu natal par l'enseignement de l'histoire locale adaptée à son développement. On lui apprendra à connaître les origines du coin de terre qu'il habite, si humble soit-il, l'origine des industries qui y prospèrent, des sentiments qui y prédominent, on joindra à l'enseignement historique un enseignement esthétique faisant connaître et admirer la faune, la flore, le paysage très prochain et apprenant à en tirer parti.

On organisera des promenades scolaires pour visiter les sites, les différents types de maisons et les expliquer. On montrera la raison d'être des choses les plus vulgaires en apparence. On ne confondra jamais le progrès qui naît du développement normal de toutes choses, avec l'esprit de nouveauté qu'on confond trop souvent avec lui.

L'enseignement professionnel sera rendu général ; il aura en vue de développer chez tous une certaine quantité de connaissances pratiques indispensables à la femme. Il se subdivisera ensuite pour conduire chaque élève vers une profession ou un métier déterminé. On donnera le plus possible une orientation familiale à tout cet enseignement.

Comme complément de l'instruction professionnelle, on développera chez l'enfant, par des méthodes raisonnées, le sentiment du beau, du propre, lui montrant comme idéal l'embellissement et

la tenue de la maison ; un enseignement hygiénique est aussi nécessaire. On organisera, si possible, des jardins scolaires, donnant à l'enfant le goût des arbres, des plantes et de la culture.

Enfin, on complétera cet ensemble en faisant connaître au monde scolaire féminin le fléau de l'alcoolisme et le fléau non moins anti-social de la mode dont on lui montrera l'absurdité et la laideur.

3. On créera et on développera les œuvres complémentaires de l'école : patronages, mutualités, etc., de manière à en faire un trait d'union entre la famille et l'école. On ne laissera pas la direction exclusive de ces œuvres à des personnes religieuses ou à des institutrices, mais on fera intervenir les mères de famille dans leurs conseils et comités, en vertu du principe : que c'est le peuple lui-même qu'il faut intéresser aux organisations faites en faveur des enfants du peuple et non pas seulement la philanthropie officielle ou volontaire.

Une quantité d'œuvres complémentaires de l'école doivent leur échec ou le peu de sympathie et d'appui qu'elles rencontrent dans les familles, au fait qu'elles sont conçues et dirigées en dehors des familles et que souvent elles ont pour résultat de diminuer l'intérêt et la responsabilité des parents, de leur faire perdre de vue des devoirs essentiels.

Les institutions de tous genres, destinées à recueillir, à éduquer et à former les enfants et les jeunes filles privés de famille, tâchent de suppléer à cette lacune en développant davantage le sens familial en vue de l'avenir. Substituées en fait aux parents, elles considéreront comme un devoir de mettre la jeune fille en état de se créer une famille au sortir de l'établissement. Ces établissements doivent devenir des pépinières d'apprentissage et avoir tous comme doublure, une société de patronage des apprenties (les prisons ont bien comme doublure une société de patronage des détenues libérées).

Toutes les personnes qui patronnent de leur générosité les établissements dont je parle, veilleront à ce qu'ils ne se transforment pas en vestibule de l'usine, en donnant aux jeunes filles l'unique habitude du travail communautaire purement passif et mécanique. On éloignera les travaux de luxe, la couture, la lingerie fine, dans la mesure où cela est possible, pour remplacer cela par un enseignement professionnel moins fragmenté et par des travaux ménagers. Nous regardons donc comme nécessaire à l'éducation de la jeune fille pour la famille, de modifier l'outillage, l'orientation de tous les orphelinats dans un sens plus social qui, dans l'espèce, doit être un sens plus familial.

4. Nous considérons que le temps qui s'écoule pour la jeune fille entre sa sortie de l'école et son entrée dans la vie pratique par le mariage, ou par sa sortie de la maison paternelle, doit être mieux

employé pour développer le sens familial. C'est le moment où les leçons de l'école s'oublient, où celles de la vie ne parlent pas encore, c'est le moment où la jeune fille prend des goûts dispendieux, aime les futilités et sent naître le mépris du foyer domestique trop humble à son gré. Il faut réagir par les œuvres post-scolaires qui groupent les jeunes filles, alimentent sainement leur intelligence et leur désir de savoir.

Dans les villes et pour les classes plus intellectuelles, il faut créer des cercles d'études sociales adaptés à la femme et visant un but familial, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent — sur une grande échelle. Parmi les plus gracieux groupements, nous citerons : *Le Rayon*, qui s'est constitué à l'automne de 1904, dans une ville de l'est de la France. *Le Rayon*, c'est la réunion de groupes d'études religieuses et sociales en lesquels des jeunes filles, des jeunes femmes s'aident mutuellement à mieux remplir leurs devoirs de chrétiennes, ainsi que leur rôle dans la société.

Certaines entreprises féministes d'études sociales tendent à un but antifamilial. A la campagne, nous organiserons des cours itinérants du soir et de ménage, et surtout le patronage rural ayant pour but de combattre l'émigration, d'en faire connaître les dangers et de supprimer ses causes en cherchant sur place des débouchés aux jeunes filles. Débouchés parmi lesquels je comprends le mariage, auquel on doit penser davantage dans ces sortes d'œuvres et qu'il faut favoriser par tous les moyens. Ces patronages ruraux devraient former autant de sections locales des organisations nationales et internationales de protection de la jeune fille.

5. Nous demanderons à la législation de contribuer pour sa part au système éducatif familial que nous préconisons et d'asseoir ses résultats par diverses dispositions : *a) Réforme des programmes scolaires, par un meilleur choix de matières et par la suppression ou l'allègement de certaines branches qui encombrent les horaires et chargent inutilement l'intelligence des enfants ; b) Meilleure réglementation des apprentissages. Crédit officiel donné aux sociétés de patronage des apprentis. (Nous avons obtenu cela dans la nouvelle législation fribourgeoise) ; c) Constitution du bien de famille insaisissable. Entraves à la spéculation des terrains qui chasse des villes la petite maison. Remise en honneur par tous les moyens dont dispose l'Etat des industries domestiques et familiales avec réglementation pour empêcher l'oppression du sweating-system.* « Dans la région du Nord, on remarque un développement extrêmement rapide en ces derniers temps des *ateliers de famille*. Les inspecteurs eurent vite l'explication de ce fait économique. Les industriels en lingerie, pour échapper à la fixation de la durée du travail et soustraire les enfants à l'obligation d'attendre l'âge d'admission réglementaire,

licenciaient leurs ateliers, faisaient transporter les machines à coudre au logis des ouvrières ; et dans cet atelier de famille où l'inspecteur ne pénétrait plus, femmes et fillettes passaient impunément la nuit au travail. Car, et nous insistons sur ce point, c'est dans l'atelier de famille *non surveillé* que nous trouvons, avec la méconnaissance de toutes les règles hygiéniques, l'intense application du sweating-system. « Exposition d'art domestique et d'art local. Préférence donnée par l'Etat aux produits du pays, etc. ; (d) Droit donné à la femme sur le produit de son travail. Extension du droit de tutelle. Attribution aux femmes de certains droits de suffrage en matière municipale ; (e) Suppression du divorce et ici, Mesdames et Messieurs, je m'arrête pour demander au Congrès de l'Education familiale de prendre énergiquement position contre le divorce, qui est la plaie grandissante de la famille moderne et un crime contre l'enfant.

6. J'émets enfin le voeu que les femmes qui peuvent exercer une action sociale, soit par le simple fait de leur situation de patronne ou de maîtresse de maison, soit par le moyen des œuvres de charité ou de solidarité qu'elles soutiennent, s'efforcent d'orienter de plus en plus cette action en faveur de la famille, en faveur de tout ce qui la soutient, la reconstitue ; en faveur de tout ce qui la défend contre la désagrégation et la ruine.

La plupart de nos œuvres de bienfaisance : hôpitaux, crèches, asiles de vieillards, etc., sont faites pour parer au fléchissement de l'esprit familial ; ce sont, en quelque sorte, des remplaçantes que je ne saurais condamner, puisqu'elles sont nécessaires ; il n'en est pas moins vrai qu'à la plus grande partie de nos efforts devrait être employée à soutenir davantage la famille, la famille chrétienne complète, où les malades sont soignés, les enfants gardés, et les vieillards couronnés de cheveux blancs, honorés et servis.

L'action sociale qui a pour but de permettre à la famille ouvrière d'exister normalement doit donc être l'objet de nos préférences, si nous voulons que l'éducation de la jeune fille pour la famille soit autre chose qu'un vain postulat.

Mais à chaque instant, dans l'état économique actuel, la sécurité de la famille est compromise par une foule de causes, les unes générales, les autres particulières, et de ces dernières nous sommes souvent les actrices inconscientes ; c'est du travail que nous ne donnons pas à notre entourage immédiat, en vue d'un gain minime et souvent illusoire ; ce sont nos fournisseurs que nous ne payons pas ; ce sont des employés que nous renvoyons à la légère ; c'est un surmenage que nous imposons ; c'est le repos dominical que nous entravons ; c'est la division des villes en quartiers riches et en quartiers pauvres que nous favorisons, et les mêmes gens qui vont parfois en pleine inconscience la bourse ouverte et la main

tendue visiter des pauvres à domicile, désagrégeront toute une famille de travailleurs, remplaçant ainsi par une action sociale factice, celle qui serait réellement féconde.

LECTURE

(Cours inférieur)

ETUDE DU MOT NORMAL CARAFE

(*Syllabaire illustré, tableau sixième*)

PLAN

A. Leçon de choses sur la carafe. — B. Etude de la partie analytique : 1. Exercices phonétiques. 2. Lecture. 3. Application : *a*) exercices de reconstitution au moyen des caractères mobiles ; *b*) écriture des éléments nouveaux ; *c*) dessin de la carafe. — C. Etude de la partie synthétique : 1. Exercices phonétiques. 2. Lecture des lettres, des syllabes et des mots. 3. Application : *a*) exercices au moyen des caractères mobiles ; *b*) écriture du contenu de la partie synthétique ; *c*) dictée.

A. Leçon de choses

Remarque. — La leçon de choses peut être traitée au commencement de la leçon de lecture ou en dehors de celle-ci. Dans ce dernier cas, on lui donnera naturellement plus d'étendue et on l'accompagnera volontiers d'un court récit se rapportant au sujet étudié. De la sorte, nous ferons marcher de front l'enseignement intuitif descriptif et l'enseignement intuitif narratif.

Quel est l'objet que je vous montre ? Une carafe. — En quoi est-elle faite ? En verre. — Que renferme cette carafe ? De l'eau. — Qu'est-ce qu'on aurait encore pu y verser ? Du vin, du sirop. — Par où a-t-on introduit l'eau ? Par le goulot. — Au moyen de quoi la carafe est-elle fermée ? Au moyen d'un bouchon. — Voyez par où je tiens la carafe ; savez-vous déjà comment on appelle cette partie ? C'est le col. — Sur quelle partie repose l'eau ? Sur le fond. — Passez votre main autour des parois ; ces parois sont-elles partout bien arrondies. — Non, il y a des parties qui ne sont pas arrondies. — Eh bien, ces parties planes s'appellent des côtes ! Comptez ces côtes ! Une, deux, etc. — Qu'arriverait-il si je laissais tomber cette carafe ? Elle se casserait. — Oui, la carafe se casse facilement, elle est *fragile*. Répétez ! La carafe est fragile. — Dans quoi versera-t-on l'eau de la carafe pour la boire ? Dans un verre. — Connaissez-vous l'ouvrier qui fait la carafe et le verre ? C'est le verrier.